



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT numéro 313-2026 relatif à la gestion contractuelle **Entrée en vigueur**

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2026, le Conseil a adopté le Règlement 313-2026 relatif à la gestion contractuelle.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité

Donné À Arundel ce 16 juin 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juin 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

PUBLIC NOTICE

Coming into force

Bylaw No. 313-2026 concerning contract management

The undersigned clerk hereby gives notice that:

At its regular meeting held on June 9, 2026, Council adopted Bylaw No. 313-2026 concerning contract management.

A copy of this bylaw is available for consultation at the Municipal office located at 2 Village Street during normal business hours.

A copy of the bylaw is also available on the Municipality's website

Given at Arundel on June 16, 2026
Philip Toone
Clerk-Treasurer